

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

11 FÉVRIER 2009

SESSION ORDINAIRE du comité administratif/commission d'aménagement, tenue selon la loi au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 11 FÉVRIER 2009, à 17 h 00 (5 h 00 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

Monsieur Maurice Rivard , maire de Notre-Dame-du-Nord
et préfet suppléant
Monsieur Luc Lalonde , maire de Béarn
Monsieur Philippe Barette , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

Monsieur Jean-Pierre Charron , maire de Belleterre et préfet

EST ABSENT :

Monsieur Marc Champagne , maire de Lorrainville

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
Madame Mireille Bourque , agente de développement
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

02-09-042A

Ouverture de la séance à 17 h 00, adoption de l'ordre du jour et mot/rapport du préfet, M. Jean-Pierre Charron, maire de Belleterre.

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

02-09-043A

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 21 janvier 2009.

Le procès-verbal de la session ordinaire du 21 janvier 2009 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (62^e rencontre).

02-09-044A

Monsieur Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Gilles Adam, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

————— // —————

Monsieur Jean-Pierre Charron, préfet, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement numéro 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Projets :

1) **Demandeur** : Corporation de développement de Laverlochère

Montant demandé : 301,94 \$ pour des cotisations aux organismes de protection de la forêt (SOPFIM et SOPFEU).

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (droits de coupe)	34 558,90 \$
Retraits (projets) 23 601,51 \$ + 301,94 \$	23 903,45 \$
Solde	10 655,45 \$

2) **Demandeur** : Foresterie des Quinze

Montant demandé : 438,86 \$ pour des travaux d'entretien de plantation sur les lots 31 à 34, rang 8, canton Rémigny.

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (vente de lots épars)	18 654,95 \$
Retraits (projets) 17 492,14 \$ + 438,86 \$	17 931,00 \$
Solde	723,95 \$

3) **Demandeur** : Foresterie des Quinze

Montant demandé : 503,87 \$ pour des travaux d'entretien de plantation sur les lots 66 et 67, rang 6, canton Guérin à Angliers.

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGLIERS AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (vente de lots épars)	6 715,00 \$
Retraits (projets) 503,87 \$	503,87 \$
Solde	6 211,13 \$

4) **Demandeur** : Municipalité de Moffet

Montant demandé : 2 384,04 \$ pour la réparation d'un chemin forestier.

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE MOFFET AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (droits de coupe)	78 441,16 \$
Retraits (projets) 55 703,79 \$ + 2 384,04 \$	58 087,83 \$
Solde	20 353,33 \$

5) **Demandeur** : Ressources Faniel

Montant demandé : 9 560,00 \$ pour des coupes d'éclaircie sur les blocs de lots.

BILAN DE RESSOURCES FANIEL AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (droits de coupe)	162 461,76 \$
Retraits (projets) 91 604,39 \$ + 9 560,00 \$	101 164,39 \$
Solde	61 297,37 \$

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que les projets présentés soient acceptés et payés à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour les municipalités et organismes concernés.

02-09-045A

Gestion des matières résiduelles – Plan correctif.

Le conseil des maires a adopté le 21 janvier 2009 un Plan correctif en gestion des matières résiduelles, déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 26 janvier 2009, concernant plus précisément le maintien des dépôts en tranchée au Témiscamingue au-delà de l'échéancier réglementaire du 19 janvier 2009.

Le ministère n'a pas donné suite, sauf l'accusé réception le 4 février 2009.

02-09-046A

Projet Angliers/La Régionale.

La rencontre avec le promoteur « La Régionale », prévue et annulée le 26 janvier 2009, n'a toujours pas été remise à l'horaire.

Le CA prend acte d'une lettre de la municipalité d'Angliers adressée au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, dans le but d'obtenir la collaboration et l'aide gouvernementale nécessaire pour la réalisation du projet d'une petite centrale hydroélectrique en développement depuis 15 ans.

Rapatriement du bois du Témiscamingue pour l'usine Béarn suite à la fermeture de l'usine Domtar à Malartic en 2006.

02-09-047A

L'usine Béarn a cessé ses opérations pour une période indéterminée, faute d'approvisionnement. L'usine Béarn est la seule usine de sciage résineux au Témiscamingue. Le rapatriement à l'usine Béarn de l'approvisionnement de l'usine Domtar à Malartic suite à sa fermeture en 2006 assurerait le maintien des emplois à l'année. Le Témiscamingue vit une situation critique du point de vue économique qui se répercute sur la santé et la qualité de vie de la population. La collaboration du gouvernement est souhaitée afin de tout mettre en œuvre pour maximiser la transformation locale des bois et prioriser le Témiscamingue dans tout transfert d'approvisionnement en Abitibi-Témiscamingue suite à des fermetures d'usines.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ De réitérer et maintenir la demande de la MRC de Témiscamingue au ministre des Ressources naturelles et de la Faune afin de maximiser la transformation locale des bois et assurer à l'usine Béarn l'approvisionnement lui permettant de maintenir ses opérations toute l'année.

02-09-048A

Avenir de l'usine Temlam à Ville-Marie.

La faillite de Temlam date du 15 septembre 2008. Le Plan d'affaires entrepris le 11 janvier 2009 se poursuit, en collaboration Syndicat des travailleurs, SDT et MRCT.

02-09-049A

Reconduction du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Exercice 2009-2010.

Considérant l'annonce le 20 janvier 2009 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune de la reconduction du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II – pour l'année 2009-2010;

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que le préfet et le secrétaire-trésorier – directeur général de la MRC de Témiscamingue soient autorisés à signer pour et au nom de la MRCT un addenda concernant la prolongation d'un an à l'entente de la délégation actuelle avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dont l'échéancier était fixé au 31 mars 2009.

Répartition habituelle de l'enveloppe régionale	
89 300 \$	MRC Vallée-de-l'Or (La Vérendrye)
42 300 \$	AFAT
2 808 400 \$	À parts égales 5 MRC/Ville (561 680 \$ chacune)
2 940 000 \$	Enveloppe totale disponible

Appui à Foresterie des Quinze inc. requérant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) un congé pour Scierie des Quinze ainsi que les gestionnaires de lots intramunicipaux, concernant les obligations forestières en période de crise économique.

02-09-050A

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer Foresterie des Quinze inc. dans sa démarche requérant du MRNF, un congé du paiement des obligations forestières pour Scierie des Quinze, ainsi que les gestionnaires de lots intramunicipaux, pour la durée de la crise économique actuelle, au même titre que l'industrie forestière.

Depuis quelques années, les activités forestières sont réduites sinon inexistantes. Il est très difficile pour les intervenants forestiers d'assumer leurs obligations envers le MRNF, tels SOPFIM, SOPFEU, rapports, suivi de travaux, etc.

La crise économique actuelle affecte sévèrement le secteur forestier qui constitue la base de notre économie.

Le MRNF doit prendre des mesures appropriées afin d'éviter de mettre en péril nos petits exploitants et gestionnaires forestiers qui créent, en temps normal, des emplois et des retombées économiques dans nos municipalités.

02-09-051A

Appui à la MRC des Sources requérant du gouvernement du Québec, en collaboration avec les associations municipales québécoises, la création d'un « Fonds de stabilisation » des revenus municipaux afin de permettre aux municipalités concernées de pouvoir pallier aux impacts fiscaux résultant de la fermeture, délocalisation et/ou dévaluation des industries, usines, manufactures ou autres entreprises du genre sur leur territoire.

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la MRC des Sources requérant du gouvernement du Québec, en collaboration avec les associations municipales québécoises, la création d'un « Fonds de stabilisation » des revenus municipaux afin de permettre aux municipalités concernées de pouvoir pallier aux impacts fiscaux résultant de la fermeture, délocalisation et/ou dévaluation des industries, usines, manufactures ou autres entreprises du genre sur leur territoire.

La MRC des Sources propose que les municipalités dans lesquelles une seule industrie ou un petit nombre d'industries représente un pourcentage important de l'ensemble de l'assiette foncière puissent, à chaque année d'opération de ces industries, mettre un certain pourcentage de leurs nouveaux revenus de taxes dans un fonds spécial afin de pouvoir pallier l'éventuel manque à gagner occasionné par la fermeture et/ou délocalisation des entreprises localisées sur leur territoire et/ou une dévaluation substantielle de l'entreprise.

Ce fonds pourrait être constitué de contributions provenant de la municipalité, de l'entreprise ainsi que d'une contribution du gouvernement du Québec.

La MRC de Témiscamingue comporte 3 municipalités/secteurs monoindustriels qui seraient affectés financièrement par la fermeture, délocalisation ou dévaluation de leur entreprise.

02-09-052A

Autorisation de versement – Pacte rural 2007-2014 – Municipalités dévitalisées / Agent de développement – Municipalité de Laforce – Année 2007.

Projet autorisé par le CA le 20 août 2008 (Fonds municipalités dévitalisées)

Considérant le rapport d'activités;

- 2007 : 4 100 \$ prévus au Pacte rural (83,8 %)
- Coût du projet : 4 890,39 \$

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de la somme de 4 100 \$ prévue au budget du Pacte rural 2007-2014 (année 2007) à la municipalité de Laforce pour le projet « agent de développement ».

02-09-053A

Appui à la municipalité de Nédélec pour son projet « Agneau de lait » présenté dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité – Laboratoires ruraux.

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la municipalité de Nédélec pour son projet « Agneau de lait » présenté dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 – mesures des laboratoires ruraux, portant sur l'agriculture innovante de spécialité et de proximité.

La municipalité de Nédélec figure dans la « Liste des municipalités dévitalisées du MAMROT », selon les données du recensement 2006 (-5,20).

« L'agneau de lait » est une nouvelle avenue en cette matière, appréciée des chercheurs ainsi que des producteurs pour offrir des produits de spécialités, transformés localement et préparés prêts à manger.

Les critères de production tels l'environnement, la santé, la reproduction, les stades de croissance de l'agneau, font partie d'une vision d'agriculture saine et moderne.

La recherche favorise le transport de connaissance, l'amélioration et la diversification des productions. L'agriculture occupe une place importante dans le développement économique du Témiscamingue; l'occupation dynamique du territoire est une priorité.

Appui à la municipalité de Lorrainville au Fonds de défense de la FQM dans une cause d'expropriation en appel.

02-09-054A

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la municipalité de Lorrainville dans sa démarche requérant l'aide financière du Fonds de défense de la Fédération Québécoise des Municipalités dans une cause d'expropriation en appel, dossier Myrka Falardeau et Claude Guillemette.

Cette affaire est d'intérêt pour le monde municipal, dans l'éventualité d'espace restreint pour le développement d'activités pour une collectivité.

02-09-055A

Appui à la MRC Lajemmerais requérant du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation des améliorations et des assouplissements aux Fonds locaux d'investissement (FLI) gérés par les CLD, répondant aux besoins spécifiques des régions.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la MRC Lajemmerais dans sa demande auprès du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Raymond Bachand, afin d'assouplir les Fonds locaux d'investissement (FLI) gérés par les CLD, répondant aux besoins spécifiques des petites et moyennes entreprises aux prises avec des difficultés financières dans les régions dues à la crise économique.

Le gouvernement du Québec a fait connaître récemment le programme RENFORT permettant aux entreprises touchées par la crise économique de maintenir un fonds de roulement suffisant. Ce programme s'adresse d'abord aux PME les plus performantes ayant des problèmes temporaires de liquidités du fait du resserrement du crédit bancaire.

Cependant, le nombre de PME touchées par la situation économique actuelle risque d'être beaucoup plus important que le nombre estimé et atteindra les entreprises de tous les secteurs et pas seulement les entreprises les plus performantes.

Les Fonds locaux d'investissement (FLI) existent dans chacune des régions; sont gérés par le milieu et ont l'avantage d'être plus souples et s'adressent en particulier aux petites et très petites entreprises.

Plus précisément, la MRCT demande :

- De reporter de 5 ans la date de remboursement des Fonds locaux d'investissement (FLI) afin de laisser, dans les différentes régions du Québec, les capitaux nécessaires pour que les CLD puissent intervenir rapidement auprès des entreprises du Québec qui pourraient être en difficulté;

- D'injecter des argents neufs dans les FLI gérés par les CLD afin de répondre à la demande qui, inévitablement, risque de s'accroître au cours des prochains mois;
- De mettre à la disponibilité des CLD, un fonds dédié qui leur permettrait d'abaisser de 3 %, pour une période de 2 ans, le taux d'intérêt des prêts octroyés via les FLI et qui sont actuellement en circulation et ce, dans l'objectif d'alléger les frais de financement des entreprises soutenues;
- De ne pas user de formule « mur à mur » pour la distribution des argents neufs qu'il pourrait injecter dans les différents FLI du Québec et ce, afin de pouvoir intervenir rapidement, là où la situation l'exige, et de répondre efficacement aux MRC qui ont des besoins plus criants que d'autres et ce, sans distinction entre les régions ressources et les régions centrales;
- D'assouplir les normes actuellement en vigueur, au niveau des FLI, qui interdisent, notamment, de faire du refinancement, de financer au fonds de roulement sur plus d'une année et de financer plus de 50 % des coûts liés à un projet.

02-09-056A

Financement de base 2009 – Carrefour Jeunesse-Emploi : 3 000 \$.

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le paiement de la contribution de 3 000 \$ prévue au budget de la MRCT, pour l'année 2009 au Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue.

(Réf. : services supralocaux).

02-09-057A

Carrefour Jeunesse-Emploi – Financement 2009 – maintien en poste de l'agent de migration Place aux jeunes Desjardins : 3 000 \$.

Mise en situation

Le Témiscamingue bénéficie depuis décembre 2002 d'un poste d'agent de migration en milieu rural dont le mandat premier est de contrer l'exode des jeunes vers les centres urbains. L'agent de migration est complémentaire au projet Place aux jeunes qui existe depuis maintenant 16 ans au Témiscamingue et dont l'objectif est de favoriser le retour des jeunes en région.

Le financement de base pour le maintien de l'agent de migration Place aux jeunes Desjardins du Témiscamingue est insuffisant pour assurer le salaire, la réalisation des différentes activités ainsi que les besoins matériels. Depuis sa création, la MRC de Témiscamingue contribue annuellement au maintien en place de l'agent de migration. La demande de financement est d'un montant de 3 000 \$ pour l'année 2009, déjà prévu au Budget 2009.

La MRC reconnaît la pertinence et le bien-fondé du projet pour contrer l'exode des jeunes.

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ De contribuer au financement de l'agent de migration Place aux jeunes Desjardins au montant de 3 000 \$ pour l'année 2009 à même le Fonds d'aide aux organismes de la MRCT.

02-09-058A

Carrefour Jeunesse-Emploi – Demande d'aide financière dans le cadre de la onzième (11^e) édition du Concours québécois en entrepreneuriat – Volet régional, année 2009 : 500 \$.

Le Comité régional du Concours québécois en entrepreneuriat organise présentement la onzième (11^e) édition, Volet régional, du Concours québécois en entrepreneuriat. Cette année, la MRC de Témiscamingue accueillera les entrepreneurs et les étudiants lors du gala régional.

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ De contribuer au Concours québécois en entrepreneuriat pour un montant de 500 \$ à même le Fonds d'aide aux organismes de la MRCT.

La MRC de Témiscamingue est fière d'être l'hôte de cette onzième (11^e) édition du Concours québécois en entrepreneuriat.

02-09-059A

Demande d'aide financière du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, année 2009 : 500 \$.

Le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue organise son 4^e rassemblement jeunesse régional prévu les 15, 16 et 17 mai 2009 à Amos. L'événement comprend une vingtaine de conférences et d'ateliers, sur divers thèmes tels :

- L'héritage autochtone;
- L'agriculture;
- La santé mentale;
- La coopération internationale;
- Le patrimoine régional;
- Le marché de l'emploi;
- La politique;
- Etc.

Une contribution financière de 1 000 \$ afin d'assurer les frais de transport des participants de la MRCT est demandée.

La MRC de Témiscamingue contribue pour un montant de 500 \$ annuellement depuis 3 ans.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ De contribuer au Forum jeunesse 2009 pour un montant de 500 \$ à même le Fonds d'aide aux organismes.

02-09-060A

Demande d'aide financière au projet de journal de l'École Marcel-Raymond « Marcel & Cie » – Les productions Regards EMR.

La classe de français multimédia de 5^e secondaire à l'École Marcel-Raymond présente un journal scolaire de 4 pages pour informer la population sur les activités et les réalisations à l'école. Vingt (20) journalistes en herbe préparent le journal en 4 éditions, novembre 2008 – février – avril – juin 2009 intégré dans Le Reflet.

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière au projet de journal de l'École Marcel-Raymond mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

02-09-061A

Demande d'aide financière du Cercle de Fermières – Fédération 14.

Cette année, le Cercle de Fermières du Québec (CFQ) tiendra son congrès régional le samedi 2 mai 2009 à St-Eugène-de-Guigues. Ce congrès rassemblera des femmes de Rouyn-Noranda et du Témiscamingue ainsi que des représentantes venant du provincial. Ce sera aussi l'occasion de célébrer le 70^e anniversaire de la fondation. Dans cette optique, le Cercle de Fermières – Fédération 14 sollicite l'appui financier de la MRC de Témiscamingue pour un montant de 1 000 \$ pour l'organisation de cet événement.

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière du Cercle de Fermières mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

02-09-062A

Demande d'aide financière Kipawa Country Fest – Eagle Village First Nation.

Les 21, 22 et 23 août 2009, Eagle Village First Nation sera l'hôte de la 2^e édition du Kipawa Country Fest, un événement qui a pour objectif de générer des revenus et de soutenir Eagle Village First Nation dans l'offre d'activités pour sa population. Il vise à créer aussi un événement où les familles, parents et amis peuvent se réunir et apprécier une fin de semaine toute en musique. Pour assurer le succès de cette entreprise, Eagle Village First Nation recherche des commanditaires pour financer l'événement.

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière de Kipawa Country Fest mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

02-09-063A

Demande d'aide financière du journal Le Reflet pour la parution de son « Cahier spécial Femmes 2009 ».

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière « Cahier spécial Femmes 2009 » du journal Le Reflet mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

**Renouvellement 2009 – Adhésion au Conseil de la culture : 50 \$,
tel que prévu au Budget 2009.**

02-09-064A

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2009 du Conseil de la culture au montant de 50 \$, tel que prévu au Budget 2009.

02-09-065A

**Renouvellement 2009 – Adhésion au Réseau québécois de Villes
et Villages en santé : 100 \$.**

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2009 au Réseau québécois de Villes et Villages en santé au montant de 100 \$, tel que prévu au Budget 2009.

02-09-066A

**Projet de réanimation cardiorespiratoire dans les écoles secondaires
au Témiscamingue – Contribution du TNO : 40 \$ pour l'année 2009.**

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le cinquième et dernier versement d'un montant de 40 \$ du « TNO Les Lacs-du-Témiscamingue » afin d'appuyer le projet de formation en réanimation cardiorespiratoire dans les écoles secondaires du Témiscamingue pour l'année 2009.

Ce projet est une initiative du Centre de santé et de services sociaux du Lac-Témiscamingue. Une formation en RCR est offerte sur une base volontaire dans les écoles (secondaire 3 et 4) du Témiscamingue, sauf le territoire du Centre de santé de Témiscaming, depuis l'année 2005 pour une période de 5 ans.

Le Centre de santé demande aux municipalités d'appuyer financièrement le projet de formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) au Témiscamingue.

Pour l'avenir, la formation sera offerte par la Commission scolaire.

02-09-067A

Des écoles pourraient fermer dans le secteur Est.

Depuis 2003-2004, la Commission scolaire est confrontée à une baisse significative du nombre d'élèves à Belleterre, Laforce et Moffet (40 %) et à Angliers et Fugèreville (25 %). Pour obtenir le financement pour le fonctionnement d'une école, 6 élèves par cycle sont requis. Cette limite est devenue une réalité pour ces écoles.

La Commission scolaire a entrepris une démarche de consultation avec le milieu concerné afin que les parents puissent s'exprimer sur la situation la plus satisfaisante pour leurs enfants soit le maintien des services ou alors la recherche de d'autres alternatives.

Suivi des dossiers et autres projets.

02-09-068A

➤ **Avenir de l'abattoir de Fugèreville, rasé par le feu le mardi 27 janvier 2009 :**

Le promoteur de la relance de l'abattoir, M. Guy Robert, confirme son intention de poursuivre le projet et de reconstruire l'abattoir à Fugèreville. Il a le soutien des investisseurs et la collaboration de la région.

➤ **Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique :**

Une rencontre du comité de sécurité incendie est prévue le 23 février prochain afin de valider les dernières modifications au projet de schéma. Le projet de schéma de couverture de risques incendie de la MRCT sera ensuite acheminé à Québec au ministère de la Sécurité publique, dernière étape avant son approbation par le ministre.

➤ **Projet d'agent de développement culturel :**

Madame Véronic Beulé, agente de développement culturel pour la MRC de Témiscamingue est entrée en fonction le 9 février 2009. Une conférence de presse est prévue le 12 février afin d'annoncer officiellement son embauche.

Résumé du CV :

⇒ Originaire du Témiscamingue;

⇒ Ayant vécu en Outaouais pendant 9 ans et nouvellement de retour en région;

⇒ Titulaire d'un baccalauréat en orthopédagogie;

⇒ Expérience de travail :

↳ Agente de promotion/entrepreneuriat collectif auprès des jeunes;

↳ Formatrice présecondaire.

➤ **Avenir de la « Table régionale de concertation en sécurité routière de l'Abitibi-Témiscamingue » :**

La direction régionale du ministère des Transports souhaite recevoir les commentaires des partenaires sur la pertinence de la Table régionale de concertation en sécurité routière de l'Abitibi-Témiscamingue créée en 1989 et moribonde depuis 2002.

À la lumière de la lettre/questionnement du ministère des Transports, plus d'informations est nécessaire avant de se prononcer.

➤ **Intervention du 16 janvier 2009 de la ville de Témiscamingue concernant la rigidité dans l'application de la loi pour les contrôleurs routiers à l'entrée de la ville et de la compagnie Tembec envers les camionneurs en provenance de l'Ontario;**

➤ **Représentation supplémentaire du Témiscamingue à la Commission économique régionale de la CRÉ :**

Le CA prend acte de la demande de la CRÉ et propose une liste de 5 personnes provenant du secteur économique au Témiscamingue et pouvant démontrer un intérêt à siéger sur la Commission économique régionale de la CRÉ.

Le préfet assurera le suivi dans cette affaire.

02-09-069A **Service d'évaluation.**

Le CA prend acte :

- Du dépôt du rapport d'activités pour la période du 15 septembre 2008 au 15 janvier 2009 au service d'évaluation de la MRCT;
- Du dépôt d'une copie de la résolution d'appui de la ville de Témiscaming à la ville de Windsor concernant la contestation en évaluation foncière devant le Tribunal administratif du Québec de l'usine Domtar pour désuétude économique.

02-09-070A **Approbation des comptes à payer pour les mois de décembre 2008 et janvier 2009.**

Le CA prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue au 31 janvier 2009.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Décembre 2008 et janvier 2009

N°	DÉTAIL	MONTANT
C801156	AUBUT FRANCINE	134,40 \$
C801157	VILLE DE TÉMISCAMING	72,00 \$
C801158	TÉLÉBEC LTÉE	678,94 \$
C801159	PAPETERIE ALLAIN INC.	6,74 \$
C801160	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	24,47 \$
C801161	HYDRO-QUÉBEC	1 754,29 \$
C801162	LES PUBLICATION DU NORD-OUEST	1 038,45 \$
C801163	FORESTERIE DES QUINZE	7 500,00 \$
C801164	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	387,16 \$
C801165	PROGIGRAPH VAL-D'OR	2 821,88 \$
C801166	TRUDEL SUSIE	1 058,40 \$
C801167	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	1 472,00 \$
C801168	TEMBEC INDUSTRIES INC. - USINE BÉARN	598,24 \$
C801169	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE PE GENDREAU	4 000,00 \$
C801170	ROCHON LILIANE	119,84 \$
C801171	BÉCO ULTRAMAR ENR.	2 082,17 \$
C801172	9047-5146 QC INC.	4 400,00 \$
C801173	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	11 500,26 \$
C801174	PÉTRIN RICHARD	301,76 \$
C801175	LE REFLET I.D. GRAFIK	242,68 \$
C801176	ÉQUIPEMENT STRONGCO	239,21 \$
C801177	UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES	133,94 \$
C801178	FERME PÂQUET - ADAM	2 822,85 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C801179	G.I.R.A.T.	10 512,32 \$
C801180	LEFEBVRE SYLVIE	450,00 \$
C801181	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	13 959,65 \$
C801182	C.A.R.R.A.	182,49 \$
C801183	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉD)	4 503,56 \$
C801184	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉG)	2 095,24 \$
C801185	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (PAL)	113,10 \$
C801186	VILLE DE TÉMISCAMING	50 000,00 \$
C801187	XEROX CANADA LTÉE	381,97 \$
C801188	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE - V.M.	171,00 \$
C801189	LES ATELIERS KAMI INC.	3 374,11 \$
C801190	LE REFLET	90,30 \$
C801191	RADIO-TÉMISCAMINGUE	322,82 \$
C801192	J. DROLET ET FILS LTÉE	217,41 \$
C801193	GOODYEAR CANADA INC.	1 028,15 \$
C801194	SMI INFORMATIQUE	940,16 \$
C801195	IMPRIMACTION	45,15 \$
C801196	RADIO-COM JBM INC.	4 954,51 \$
C801197	LA COOP VILLE-MARIE	311,36 \$
C801198	TEMLAC LTÉE	1 360,79 \$
C801199	BROUILLARD CLAUDINE	156,00 \$
C801200	BÉCO ULTRAMAR ENR.	2 205,83 \$
C801201	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	329,16 \$
C801202	DÉPANNEUR ULTRAMAR	422,43 \$
C801203	T.S.C. INC.	203,12 \$
C801204	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	330,86 \$
C801205	SERVICE AUTO JOLAM INC.	619,00 \$
C801206	TRANSPORT RICHARD LAMBERT ENR.	948,16 \$
C801207	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	245,42 \$
C801208	GARAGE W. LACASSE INC.	2 599,64 \$
C801209	CENTRE DE L'AUTO V.M. LTÉE	2 372,92 \$
C801210	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	867,50 \$
C801211	TÉMISKO	142,48 \$
C801212	ÉQUIPEMENT NORKO INC.	1 050,69 \$
C801213	PIONEER DIESEL 2008 LTD	377,26 \$
C801214	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	158,00 \$
C801215	DESSAU INC.	24 832,50 \$
C801216	AUGER CAROLINE	163,70 \$
C801217	TROUPE DE THÉÂTRE DE LA LOUTRE	5 900,00 \$
C801218	CLERMONT DENIS	1 781,00 \$
C801219	LESSARD MONIQUE	1 410,00 \$
C801220	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	4 100,00 \$
C801221	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	51 163,53 \$
C801222	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	3 350,56 \$
C801223	VILLE DE TÉMISCAMING	15 000,00 \$
C801224	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	1 000,00 \$
C801225	M.R.C. D'ABITIBI-OUEST	4 201,61 \$
C801226	TÉLÉBEC LTÉE	2 472,17 \$
C801227	VISA DESJARDINS	851,51 \$
C801228	HYDRO-QUÉBEC	1 127,20 \$
C801229	LE REFLET	311,54 \$
C801230	HOME HARDWARE	197,39 \$
C801231	LES PUBLICATION DU NORD-OUEST	1 038,45 \$
C801232	BELL MOBILITÉ	104,72 \$
C801233	PROGIGRAPH VAL-D'OR	14 109,38 \$
C801234	PELLERIN KATY	73,12 \$
C801235	SERVICES TECHNIQUES BELLE-RIVE INC.	282,19 \$
C801236	TEMBEC INDUSTRIES INC. - USINE BÉARN	462,79 \$
C801237	COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE RÉMIGNY	4 100,00 \$
C801238	BELL CONFÉRENCES INC.	38,74 \$
C801239	REICHENBACH STEVEN	195,96 \$
C801240	COMITÉ DE DÉV. LOCAL DE LA FORCE	22 180,00 \$
C801241	GARAGE MICHEL GRENIER	1 176,00 \$
C801242	PÉTRIN RICHARD	100,96 \$
C801243	LE REFLET I.D. GRAFIK	2 483,25 \$
C801244	TRUDEL ÉQUIPEMENT	3,80 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C801245	ACP-ENVIRONNEMENT	475,00 \$
C801246	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	1 051,32 \$
C801247	FORMATION OTI INC.	20,00 \$
C801248	CARDINAL JEAN-PAUL / ROY CLÉMENCE	16 000,00 \$
C801249	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	11 693,86 \$
C801250	DUFAULT DANIEL	383,20 \$
C801251	MUNICIPALITÉ D'ANGLIERS	1 031,84 \$
C801252	VILLE DE TÉMISCAMING	85,23 \$
C801253	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	295,43 \$
C801254	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	4 076,02 \$
C801255	TRANSPORT JOLATEM	872,46 \$
C801256	RADIO-TÉMISCAMINGUE	152,38 \$
C801257	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	79,01 \$
C801258	CONTACT	446,17 \$
C801259	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE	212,21 \$
C801260	BRISSON MARTINE	38,72 \$
C801261	ROCHON LILIANE	74,92 \$
C801262	REICHENBACH STEVEN	121,20 \$
C801263	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	473,35 \$
C801264	PÉTRIN RICHARD	84,48 \$
C801265	SERVICES PYRO-PRO	417,03 \$
C801266	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	75,08 \$
C801267	LES MONUMENTS J. GIRARD INC.	163,67 \$
C801268	BOURNIVAL CLAUDETTE	15,52 \$
C801269	RIOUX PATRICE	68,80 \$
C801270	LACASSE ARMAND	27,12 \$
C801271	MORIN JOCELYNE	6,16 \$
C801272	DESBIENS PAULETTE	360,00 \$
C801273	LORTIE VENNE YVETTE	23 000,00 \$
C801274	MAISON D'HÉBERGEMENT L'ÉQUINOXE	4 083,00 \$
C801275	MAISON D'HÉBERGEMENT L'ÉQUINOXE	19 189,00 \$
C801276	MAISON D'HÉBERGEMENT L'ÉQUINOXE	4 417,00 \$
	TOTAL	405 133,49 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C900001	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE - V.M.	161,00 \$
C900002	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	17 966,66 \$
C900003	C.A.R.R.A.	132,82 \$
C900004	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉD)	6 908,24 \$
C900005	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉG)	1 827,64 \$
C900006	MINISTRE DES FINANCES	416,98 \$
C900007	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (PAL)	113,10 \$
C900008	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	12 021,18 \$
C900009	VILLE DE TÉMISCAMING	302,09 \$
C900010	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	597,80 \$
C900011	TÉLÉBEC LTÉE	2 023,67 \$
C900012	XEROX CANADA LTÉE	2 545,20 \$
C900013	PAPETERIE ALLAIN INC.	4,38 \$
C900014	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE - V.M.	123,00 \$
C900015	VISA DESJARDINS	701,47 \$
C900016	HYDRO-QUÉBEC	2 529,21 \$
C900017	GROUPE CCL	414,07 \$
C900018	TRANSPORT JOLATEM	59,27 \$
C900019	LE REFLET	356,69 \$
C900020	HOME HARDWARE	6,86 \$
C900021	RADIO-TÉMISCAMINGUE	598,23 \$
C900022	BELL MOBILITÉ	106,55 \$
C900023	CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMIS.	10 076,00 \$
C900024	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	661,90 \$
C900025	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE DU TÉMIS.	1 440,00 \$
C900026	J. DROLET ET FILS LTÉE	50,97 \$
C900027	GIRONNE LYNE	1 313,30 \$
C900028	BERGERON ÉLECTRONIQUE, LA SOURCE	304,16 \$
C900029	GMB CONSULTANT	2 370,38 \$
C900030	TEMBEC INDUSTRIES INC. - USINE BÉARN	349,91 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C900031	LES PUISATIERS BARIL INC.	161,35 \$
C900032	LA COOP VILLE-MARIE	266,36 \$
C900033	TEMLAC LTÉE	811,75 \$
C900034	BELL CONFÉRENCES INC.	29,06 \$
C900035	PINE LINA	31,92 \$
C900036	LACHAPELLE AMY	13,84 \$
C900037	NADEAU CHRISTINE	15,52 \$
C900038	REICHENBACH STEVEN	116,51 \$
C900039	BÉCO ULTRAMAR ENR.	3 189,47 \$
C900040	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	193,17 \$
C900041	SANQUIP INC.	405,10 \$
C900042	DÉPANNEUR ULTRAMAR	549,84 \$
C900043	T.S.C. INC.	11,23 \$
C900044	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	62,08 \$
C900045	SERVICE AUTO JOLAM INC.	639,30 \$
C900046	TRANSPORT RICHARD LAMBERT ENR.	790,13 \$
C900047	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	219,92 \$
C900048	GARAGE W. LACASSE INC.	2 436,89 \$
C900049	CENTRE DE L'AUTO V.M. LTÉE	1 635,16 \$
C900050	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	942,99 \$
C900051	ÉQUIPEMENT NORKO INC.	55,69 \$
C900052	A & L PINARD INC.	1 861,60 \$
C900053	SERVICES PYRO-PRO	508,17 \$
C900054	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	394,94 \$
C900055	ÉQUIPEMENT STRONGCO	233,80 \$
C900056	GARAGE LEGRESLEY & FILS INC.	14,67 \$
C900057	MÉNARD SONYA	336,13 \$
C900058	AUBÉ RAPHAËLLE	150,00 \$
C900059	PROGIGRAPH VAL-D'OR	3 386,25 \$
C900060	GOODYEAR CANADA INC.	977,05 \$
C900061	CAISSIE DENIS	1 710,00 \$
C900062	TRANSPORT RICHARD LAMBERT ENR.	39,51 \$
C900063	GARAGE MICHEL GRENIER	1 607,78 \$
C900064	GAUTHIER MANON	81,66 \$
C900065	TÉLÉBEC LTÉE	2 391,54 \$
C900066	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	4 363,60 \$
C900067	LES PUBLICATIONS CCH LTÉE	1 391,43 \$
C900068	ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX	90,00 \$
C900069	LES ATELIERS KAMI INC.	3 374,11 \$
C900070	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	2 201,06 \$
C900071	ASSOCIATION DE GÉOMATIQUE MUNICIPALE	169,31 \$
C900072	ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX	338,63 \$
C900073	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME	112,88 \$
C900074	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	72,45 \$
C900075	WILSON & LAFLEUR LTÉE	59,33 \$
C900076	JEAN-LOUIS BERGERON ENR.	22,57 \$
C900077	VECTEUR ENVIRONNEMENT	59,60 \$
C900078	SMI INFORMATIQUE	940,16 \$
C900079	PITNEY BOWES	324,26 \$
C900080	QUÉBEC MUNICIPAL	846,56 \$
C900081	RADIO-COM JBM INC.	222,37 \$
C900082	LES CHOCOLATS MARTINE INC.	50,00 \$
C900083	LES BRAS D'FER GINGRAS INC.	394,51 \$
C900084	NADEAU PASCAL	54,80 \$
C900085	LESSARD MONIQUE	450,00 \$
C900086	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	2 600,00 \$
C900087	MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE	2 389,26 \$
C900088	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	8 200,00 \$
C900089	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMIS.	6 281,02 \$
C900090	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	15,35 \$
C900091	GARAGE RACHEL ROY	726,58 \$
C900092	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	1 093,94 \$
C900093	QUÉBEC EN FORME	553,00 \$
C900094	LESSARD MONIQUE	190,00 \$
C900095	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	4 000,00 \$
C900096	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE - V.M.	201,00 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C900097	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	11 387,90 \$
C900098	HYDRO-QUÉBEC	3 765,72 \$
C900099	LE REFLET	959,44 \$
C900100	ASS. DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC	418,78 \$
C900101	CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMIS.	2 952,00 \$
C900102	ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	496,98 \$
C900103	RÉPARATION ÉLECTRO-FRIGO	209,69 \$
C900104	TÉLÉ RECHARGE	1 000,00 \$
C900105	COMBEQ	253,97 \$
C900106	LE BALADEUR DU TÉMISCAMINGUE	24 000,00 \$
C900107	CTIC - LARGE BANDE	10 386,75 \$
C900108	LES ARTS ET LA VILLE	250,00 \$
C900109	FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS	1 583,28 \$
C900110	BROUILLARD CLAUDINE	240,00 \$
C900111	REICHENBACH STEVEN	64,80 \$
C900112	PÉTRIN RICHARD	68,56 \$
C900113	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	2 132,10 \$
C900114	RACINE CONRAD	1 621,00 \$
C900115	RACINE CONRAD	129,00 \$
C900116	ROY RENAL	705,00 \$
C900117	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	14 870,63 \$
C900118	GILBERT LAROCHELLE INC.	135,45 \$
	TOTAL	212 171,94 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
D280493	CLERMONT DENIS	1 908,52 \$
D280494	LEFEBVRE SYLVIE	1 027,70 \$
D280495	DUFAULT DANIEL	1 457,91 \$
D280496	AUBUT FRANCINE	820,59 \$
D280497	GIRONNE LYNE	1 166,21 \$
D280498	PELLERIN KATY	1 037,68 \$
D280499	MÉNARD SONYA	699,12 \$
D280500	PÉTRIN RICHARD	1 057,30 \$
D280501	BRISSON MARIE-JOSÉE	1 059,21 \$
D280502	GAUTHIER MANON	1 023,88 \$
D280503	REICHENBACH STEVEN	871,13 \$
D280504	BOND NATHALIE	1 042,31 \$
D280505	CÔTÉ ALAIN	995,82 \$
D280506	CARON SYLVAIN	892,54 \$
D280507	BELLEHUMEUR ÉRIC	947,88 \$
D280508	LESSARD NANCY	126,20 \$
D280509	NADEAU PASCAL	1 025,36 \$
D280510	YOUNG EDWARD	327,32 \$
D280511	RIVARD MAURICE	1 003,21 \$
D280512	LACHANCE JOCELYNE	641,74 \$
D280513	LACHANCE JOCELYNE	640,38 \$
D280514	CLERMONT DENIS	2 701,23 \$
D280515	LEFEBVRE SYLVIE	1 385,06 \$
D280516	DUFAULT DANIEL	2 077,70 \$
D280517	AUBUT FRANCINE	1 065,55 \$
D280518	BOURQUE MIREILLE	96,68 \$
D280519	GIRONNE LYNE	1 679,38 \$
D280520	PELLERIN KATY	1 469,12 \$
D280521	RIOUX MIRKO	94,27 \$
D280522	MÉNARD SONYA	722,37 \$
D280523	COUTURE CAROLE	202,06 \$
D280524	PÉTRIN RICHARD	1 645,49 \$
D280525	BRISSON MARIE-JOSÉE	1 059,21 \$
D280526	GAUTHIER MANON	696,22 \$
D280527	RIVEST CHRISTELLE	391,98 \$
D280528	REICHENBACH STEVEN	672,68 \$
D280529	BOND NATHALIE	1 175,02 \$
D280530	CÔTÉ ALAIN	1 398,94 \$
D280531	CARON SYLVAIN	1 140,34 \$
D280532	BELLEHUMEUR ÉRIC	1 171,36 \$
D280533	NADEAU PASCAL	1 168,11 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
D280534	YOUNG EDWARD	938,75 \$
D280535	LACHANCE JOCELYNE	659,89 \$
D280536	RIVARD MAURICE	1 138,17 \$
D280537	LACHANCE JOCELYNE	773,81 \$
D280538	GAUDET KIM	20,74 \$
D280539	REICHENBACH STEVEN	854,06 \$
D280540	BOND NATHALIE	1 088,44 \$
D280541	CÔTÉ ALAIN	1 084,97 \$
D280542	FOREST ROGER	4,41 \$
D280543	CARON SYLVAIN	618,93 \$
D280544	BELLEHUMEUR ÉRIC	1 024,45 \$
D280545	NADEAU PASCAL	1 058,78 \$
D280546	YOUNG EDWARD	396,95 \$
	TOTAL	51 447,13 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
D290001	CLERMONT DENIS	1 679,34 \$
D290002	LEFEBVRE SYLVIE	942,13 \$
D290003	DUFAULT DANIEL	1 282,22 \$
D290004	AUBUT FRANCINE	847,99 \$
D290005	GIRONNE LYNE	1 139,86 \$
D290006	PELLERIN KATY	1 046,47 \$
D290007	MÉNARD SONYA	679,61 \$
D290008	PÉTRIN RICHARD	1 074,37 \$
D290009	BRISSON MARIE-JOSÉE	1 063,44 \$
D290010	RIVEST CHRISTELLE	572,54 \$
D290011	GAUTHIER MANON	1 032,10 \$
D290012	LACHANCE JOCELYNE	772,48 \$
D290013	MÉNARD SONYA	1 153,68 \$
D290014	CLERMONT DENIS	1 679,06 \$
D290015	LEFEBVRE SYLVIE	942,13 \$
D290016	DUFAULT DANIEL	1 282,22 \$
D290017	AUBUT FRANCINE	847,99 \$
D290018	GIRONNE LYNE	1 139,86 \$
D290019	PELLERIN KATY	1 046,47 \$
D290020	PÉTRIN RICHARD	1 073,46 \$
D290021	BRISSON MARIE-JOSÉE	1 063,44 \$
D290022	RIVEST CHRISTELLE	788,29 \$
D290023	GAUTHIER MANON	1 024,24 \$
D290024	COUTURE CAROLE	420,31 \$
D290025	REICHENBACH STEVEN	869,69 \$
D290026	BOND NATHALIE	1 061,92 \$
D290027	CÔTÉ ALAIN	1 029,97 \$
D290028	CARON SYLVAIN	550,49 \$
D290029	BELLEHUMEUR ÉRIC	981,65 \$
D290030	NADEAU PASCAL	1 062,04 \$
D290031	YOUNG EDWARD	1 429,11 \$
D290032	AUBÉ RAPHAËLLE	735,74 \$
D290033	GAUDET SANDRA	164,58 \$
D290034	CLERMONT DENIS	1 679,06 \$
D290035	LEFEBVRE SYLVIE	942,13 \$
D290036	DUFAULT DANIEL	1 282,22 \$
D290037	AUBUT FRANCINE	847,99 \$
D290038	GIRONNE LYNE	1 139,86 \$
D290039	PELLERIN KATY	1 046,47 \$
D290040	COUTURE CAROLE	845,21 \$
D290041	PÉTRIN RICHARD	1 073,46 \$
D290042	BRISSON MARIE-JOSÉE	1 644,76 \$
D290043	RIVEST CHRISTELLE	811,21 \$
D290044	GAUTHIER MANON	1 024,24 \$
D290045	GAUDET SANDRA	329,15 \$
D290046	RIVARD MAURICE	167,84 \$
D290047	REICHENBACH STEVEN	896,98 \$
D290048	BOND NATHALIE	1 061,92 \$
D290049	CÔTÉ ALAIN	1 029,97 \$
D290050	CARON SYLVAIN	550,49 \$
D290051	BELLEHUMEUR ÉRIC	981,65 \$
D290052	BOND GOULET JONATHAN	306,77 \$
D290053	NADEAU PASCAL	1 062,04 \$
D290054	YOUNG EDWARD	724,14 \$
	TOTAL	51 926,45 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C280181	COULOMBE PAUL	168,05 \$
C280182	PÉTRIN GÉRARD	249,56 \$
C280183	BARETTE PHILIPPE	204,29 \$
C280184	TRUDEL SYLVAIN	696,61 \$
C280185	RIVARD CARMEN	688,75 \$
C280186	CHARRON GÉRALD	204,93 \$
C280187	PAQUETTE MICHEL	185,81 \$
C280188	AYLWIN JOCELYN	192,21 \$
C280189	LEFEBVRE MARIE	207,89 \$
C280190	GAGNON YVON	166,37 \$
C280191	CHARRON JEAN-PIERRE	1 079,19 \$
C280192	SARRAZIN ALAIN	136,13 \$
C280193	BARRETTE DANIEL	151,65 \$
C280194	LAVERDIÈRE MAURICE	432,82 \$
C280195	HÉNAULT ROBERT	156,85 \$
C280196	LALONDE LUC	231,88 \$
C280197	CHAMPAGNE MARC	358,81 \$
C280198	PAQUIN RÉJEAN	184,53 \$
C280199	GAUTHIER KIM	160,77 \$
C280200	BERGERON LUC	142,29 \$
C280201	DROUIN RÉJEAN	149,09 \$
C280202	COULOMBE PAUL	168,05 \$
C280203	PÉTRIN GÉRARD	81,02 \$
C280204	BARETTE PHILIPPE	408,59 \$
C280205	TRUDEL SYLVAIN	510,56 \$
C280206	RIVARD CARMEN	579,64 \$
C280207	PAQUETTE MICHEL	185,81 \$
C280208	AYLWIN JOCELYN	192,21 \$
C280209	LEFEBVRE MARIE	207,89 \$
C280210	GAGNON YVON	166,37 \$
C280211	CHARRON JEAN-PIERRE	1 675,95 \$
C280212	SARRAZIN ALAIN	136,13 \$
C280213	BARRETTE DANIEL	151,65 \$
C280214	LAVERDIÈRE MAURICE	308,52 \$
C280215	LALONDE LUC	231,88 \$
C280216	CHAMPAGNE MARC	284,59 \$
C280217	PAQUIN RÉJEAN	184,53 \$
C280218	GAUTHIER KIM	160,77 \$
C280219	DROUIN RÉJEAN	149,09 \$
	TOTAL	11 931,73 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C290001	COULOMBE PAUL	172,64 \$
C290002	PÉTRIN GÉRARD	153,68 \$
C290003	ROY NORMAND	161,44 \$
C290004	BARETTE PHILIPPE	208,88 \$
C290005	TRUDEL SYLVAIN	443,46 \$
C290006	RIVARD CARMEN	354,23 \$
C290007	CHARRON GÉRALD	209,52 \$
C290008	PAQUETTE MICHEL	190,40 \$
C290009	AYLWIN JOCELYN	196,80 \$
C290010	LEFEBVRE MARIE	212,48 \$
C290011	GAGNON YVON	170,96 \$
C290012	SARRAZIN ALAIN	140,72 \$
C290013	BARRETTE DANIEL	156,24 \$
C290014	LAVERDIÈRE MAURICE	182,88 \$
C290015	LALONDE LUC	154,56 \$
C290016	CHAMPAGNE MARC	146,88 \$
C290017	PAQUIN RÉJEAN	189,12 \$
C290018	GAUTHIER KIM	165,36 \$
C290019	DROUIN RÉJEAN	153,68 \$
	TOTAL	3 763,93 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (article 961, CM).

Signé à Ville-Marie, ce 11 février 2009.

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

02-09-071A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 19 h 30.

(Original signé)

Jean-Pierre Charron, préfet

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

